

	Fiche VOIC Structure interne des vieux peuplements feuillus	Date d'approbation du VOIC :	11 juillet 2013
		Personne ou instance décisionnelle	Directeur général régional

Valeur (enjeu)	<i>Structure interne des peuplements : raréfaction des vieux peuplements feuillus à structure complexe.</i>		
<p>La structure interne des peuplements influence les conditions microclimatiques (température, humidité, disponibilité de la lumière, etc.) et les habitats disponibles (composition des espèces végétales, couverture latérale, degré d'ouverture du couvert, hauteur des peuplements, bois mort, etc.). Entre autres, ces éléments influencent à leur tour la disponibilité en nourriture, et en sites de reproduction et d'abri des espèces animales. Pour les espèces végétales, ces éléments auront un impact sur l'établissement et la croissance. À chaque type de structure correspond donc des communautés d'espèces et une biodiversité qui lui est propre. Des études ont démontré que les forêts qui présentent une forte diversité structurale soutiennent aussi une plus grande variété d'espèces ou de groupes fonctionnels.</p>			
<p>Origine : SADF, TGIRT, PRDIRT, certification, cadre ADF, Aménagement écosystémique</p>			
Objectif	<i>Maintenir ou augmenter la présence de vieux peuplements à structure complexe</i>		
Indicateur	Cible d'amélioration	Territoire visé (UA)	Écart acceptable
1 - Superficie (ha) couverte par des îlots de vieillissement	Pour la période 2013-2018, identifier et protéger 2 % d'îlots de vieillissement pour chacune des UA en plus du maintien du 3 % d'îlots de vieillissement déjà en place. Le 2 % de nouveaux îlots devra se situer principalement dans des strates forestières ayant les attributs de vieux peuplements à structure interne complexe (Catégorie A) ou de vieux peuplements modérément perturbés ou d'allure jardinée (catégorie B)	071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52, 074-51	La réduction n'est pas acceptable.
2 - Superficie (ha) de protection intégrale des vieux peuplements à structure complexe (catégories A et B) se retrouvant dans des aires protégées (EFE, refuges biologiques, réserve de biodiversité, etc.)	100 % des vieux peuplements à structure complexe se retrouvant dans des aires protégées (EFE, refuges biologiques, réserve de biodiversité, etc.) seront protégés.	071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52, 074-51	La réduction n'est pas acceptable.
3 - Portrait décennal des superficies couvertes par des vieux peuplements à	Le maintien ou l'augmentation des superficies de vieux peuplements à structure	071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-	La réduction n'est pas acceptable.

	Fiche VOIC Structure interne des vieux peuplements feuillus	Date d'approbation du VOIC :	11 juillet 2013
		Personne ou instance décisionnelle	Directeur général régional

structure complexe	complexe	52, 074-51	
--------------------	----------	------------	--

Précision sur l'indicateur et la cible

Les catégories A et B sont définies dans le document « *Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré Partie II – Élaboration de solutions aux enjeux Version 1.2* » à la section : 6.1.1 « *Catégoriser les peuplements selon leur degré de complexité structurale* ».

Les cibles décrites pour chacun des 2 indicateurs doivent permettre le maintien et le recrutement des vieux peuplements à structure interne complexe. En plus des bilans annuels et décennaux, des suivis (donnés provenant des rapports annuels d'intervention) aux 5 ans seront aussi complétés pour chacun des indicateurs pour évaluer s'il y a lieu d'augmenter les pourcentages de l'indicateur d'état, de revoir les traitements proposés, ou d'augmenter le pourcentage des strates en protection.

Les hypothèses d'accroissement fournies par le FEC seront appliquées aux peuplements traités pour valider les délais de restauration pour l'atteinte des attributs désirés.

Le nombre d'hectares visé par les mesures de protection permanente (peuplement à l'intérieur d'aires protégées) ne doit pas diminuer; l'augmentation de cette représentativité (en fonction des futures aires protégées) sera documentée dans un suivi quinquennal.

Même si les indicateurs ne précisent pas d'exigence au niveau de la distribution spatiale des peuplements à structure complexe, une analyse cartographique quinquennale pourrait indiquer des unités de surface déficiente; dans un contexte d'amélioration continue, des efforts supplémentaires spécifiques pourraient alors être définis.

Aucun îlot du réseau identifié ne peut être traité pendant les 20 années suivant l'atteinte des attributs îlots (catégorie A), et l'identification d'un îlot de vieillissement de substitution.

FORMULE

% d'îlots de vieillissement = superficie en îlots de vieillissement/superficie forestière productive *100

Périodicité

Une fois par année pour l'indicateur d'action, et tous les 10 ans pour l'indicateur d'état

Définitions utiles

Vieux peuplements feuillus à structure complexe : la définition est basée notamment sur la surface terrière totale, la surface terrière en essences longévives et la surface terrière de gros bois.

Voir les détails et les seuils dans les documents « *Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré Partie I – Analyse des enjeux Version 1.1* » à la section « 4.2.1 Forêt décidue » et « *Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré Partie II – Élaboration de solutions aux enjeux Version 1.2* » à la section « 6.1.1 Catégoriser les peuplements selon leur degré de complexité structurale ».

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 	Fiche VOIC Structure interne des vieux peuplements feuillus	Date d'approbation du VOIC :	11 juillet 2013
		Personne ou instance décisionnelle	Directeur général régional

Portrait initial de l'indicateur

La représentativité des strates forestières ayant les attributs de vieux peuplements à structure interne complexe (Catégorie A) ou de vieux peuplements modérément perturbés ou d'allure jardinée (catégorie B) par rapport à l'ensemble des strates forestières par UA est indiquée au tableau qui suit. Ces pourcentages servent de point de départ pour le suivi de « l'indicateur d'état ». Les pourcentages pour chaque Type sont ventilés en 3 catégories : aires protégées, îlots de vieillissement (du POAF 2008-2013, i.e. le 3 % déjà en place au moment de la rédaction de la présente fiche) et sans protection. Le portrait a été réalisé avec la CFET-BFEC.

% de représentativité des forêts ayant les attributs de vieux peuplements à structure complexe, <u>état en 2009</u> :	Unité d'aménagement					074-51
	071-51	071-52	072-51	073-51	073-52	
Strate structure interne Catégorie A	3,80 %	5,80 %	10,80 %	3,70 %	1,00 %	0,20 %
Aires protégées	0,49 %	0,61 %	3,78 %	0,50 %	0,22 %	0,04 %
Îlots de vieillissement	0,15 %	0,14 %	0,51 %	0,15 %	0,04 %	0,01 %
Sans protection	3,16 %	5,05 %	6,51 %	3,05 %	0,73 %	0,15 %
Strate structure interne Catégorie B	7,40 %	5,70 %	14,70 %	10,60 %	7,60 %	2,60 %
Aires protégées	1,43 %	0,69 %	2,92 %	1,44 %	1,62 %	0,44 %
Îlots de vieillissement	0,26 %	0,15 %	0,44 %	0,41 %	0,44 %	0,09 %
Sans protection	5,71 %	4,86 %	11,34 %	8,76 %	5,54 %	2,08 %
Total strates potentielles	11,20 %	11,50 %	25,50 %	14,30 %	8,60 %	2,80 %
Aires protégées	1,92 %	1,31 %	6,71 %	1,93 %	1,85 %	0,47 %
Îlots de vieillissement	0,41 %	0,29 %	0,94 %	0,56 %	0,48 %	0,10 %
Sans protection	8,87 %	9,91 %	17,85 %	11,81 %	6,27 %	2,23 %

Activités significatives

Moyens	Responsable	Échéancier
Identifier les strates : a. Qui rencontrent déjà les attributs par UA b. Dont les attributs s'approchent des attributs de peuplements à structure interne complexe par UA	DEX-DOI	Janvier 2012
Identifier 2 % d'îlots de vieillissement (A et B) qui pourront être inclus au PAFI-T 2013-2018	DEX-DOI	Printemps 2013
Transmettre les îlots de vieillissement au BFEC pour intégration au calcul de possibilité forestière	DEX-DOI	Printemps 2013

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Québec 	Fiche VOIC Structure interne des vieux peuplements feuillus	Date d'approbation du VOIC :	11 juillet 2013
		Personne ou instance décisionnelle	Directeur général régional

<p>Dans la programmation PAFI-O, ne pas traiter les îlots de vieillissement. Lorsque possible les peuplements identifiés seront validés par photo-interprétation fine ou par inventaire.</p> <p>Lors d'inventaires terrains, des peuplements non identifiés sur la cartographie pourront être considérés.</p>	DOI	En continu
Réflexion sur les traitements sylvicoles adaptés qui pourraient être acceptables socialement et économiquement tout en favorisant les vieux peuplements à structures complexes.	DEX-DOI	En continu
Portrait de la protection aux 5 ans.	DOI-DEX	2019
Bilan comparatif par UA du portrait an 1 et an 10 pour valider le maintien ou l'augmentation des superficies des vieux peuplements à structure complexe.	DOI-DEX	Aux 10 ans

Référence

Préparée par (professionnels responsables)		
Denis Bouillon, Paméla Garcia Cournoyer et collaborateurs		
Approbation	Initiale	Révision
Pierre Ménard	11 juillet 2013	